

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations  
oeuvrant dans le domaine sanitaire - exercice 2019 - 3ème répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer des subventions de fonctionnement à onze associations œuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 66 000 €conformément au tableau annexé au rapport,
- d'octroyer des subventions d'investissement à trois associations œuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 41 200 €conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention-type d'investissement avec les associations SLA aide et soutien, Amicale du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile et Projet de centre de santé communautaire marseillais,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité  
Madame DEVESA ne prend pas part au vote

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**